

SEVU

Version 1.0

RAPOL

Ref. :

5420, 5421, 5422

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Nom de la substance ou du mélange :	RAPOL
N° Index :	601-021-00-3
N° CAS :	108-88-3
N° CE :	203-625-9
N° d'enregistrement REACH :	01-2119471310-51

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Utilisations identifiées : Solvant de preparation pour la vulcanisation

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Sevu  
 Adresse : 7, allée de l'Europe  
 67960 Entzheim  
 Tel : 03.88.66.24.69 ; Fax : 03.88.66.28.65  
 Mail : sevu67@wanadoo.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence - Centre Orfila France**

Disponibile 7j/7 et 24h/24 01 45 42 59 59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation européenne (CE) 1272/2008

Classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Liquides inflammables	Catégorie 2		H225
Danger par aspiration	Catégorie 1		H304
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2		H315
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2		H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 3	Effets narcotiques	H336
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Catégorie 2		H373

Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16.

SEVU

Version 1.0

RAPOL

Directive européenne 67/548/CEEClassifié comme dangereux selon la directive européenne 67/548/CEE

Classe de danger / Catégorie de danger	Phrase(s) R
F	R11
Xi	R38
Xn	R48/20
Repr. Cat. 3	R63
Xn	R65
	R67

*Pour le texte complet des phrases R, voir section 16.***II 2.2. Eléments d'étiquetage****Étiquetage CE - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008**

Nom(s) sur l'étiquette

Composants dangereux

Mentions d'avertissement

Symboles de danger

Mentions de danger

Conseils de prudence

*Prévention**Intervention**Elimination**Stockage*

TOLUENE

Danger



H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P309 + P311 EN CAS d'exposition ou de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SEVU

Version 1.0

RAPOL

**|| 2.3. Autres dangers**

Propriétés physico-chimiques

Les vapeurs plus denses que l'air peuvent se répandre le long du sol, avec risque d'explosion très élevé.

Les frottements dus à l'écoulement du produit créent des charges d'électricité statique capables de générer des étincelles provoquant INFLAMMATION OU EXPLOSION.

Propriétés ayant des effets pour la santé

L'inhalation de vapeurs en forte concentration peut causer une anesthésie et une irritation du système respiratoire.

En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et provoquer des lésions pulmonaires graves dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h).

Propriétés environnementales

Ne pas rejeter dans l'environnement.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****|| 3.1. Substances**

Nom de la substance	N° CAS	N° CE	N° Index	N° d'enregistrement REACH	Concentration
Toluène	108-88-3	203-625-9	601-021-00-3	01-2119471310-51	99.6 - 100 %

**|| Composants dangereux - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008**

Nom de la substance	Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Toluène	Liquides inflammables	Catégorie 2		H225
	Danger par aspiration	Catégorie 1		H304
	Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2		H315
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2		H361d
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 3	Effets narcotiques	H336
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Catégorie 2		H373

Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16.

SEVU

Version 1.0

RAPOL

**II Composants dangereux - Directive européenne 67/548/CEE**

Nom de la substance	Classification	Catégorie de danger	Phrase(s) R
Toluène	F	Facilement inflammable	R11
	Xi	Irritant	R38
	Xn	Nocif	R48/20
	Repr. Cat. 3		R63
	Xn	Nocif	R65
			R67

Pour le texte complet des phrases R, voir section 16.

**4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

En cas d'inhalation

En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos.

Consulter un médecin.

Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

En cas de contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Les jets à haute pression peuvent causer des dommages. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion

Ne pas donner à boire. Ne PAS faire vomir.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.

**4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés**

Inhalation

L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central.

Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination, coma qui peut être mortel.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau.

SEVU

Version 1.0

RAPOL

Contact avec les yeux  
Ingestion

L'absorption par la peau peut entraîner des effets toxiques.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation.  
Nocif : En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Risque de dépression du système nerveux central.

#### 4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Conseils aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction inappropriés

Dioxyde de carbone, Poudre sèche, Mousse.

Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier

Les vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent sur le sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, caves, réservoirs).

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations

En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

Refroidir les réservoirs et les parties exposés au feu par arrosage avec beaucoup d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SEVU

Version 1.0

RAPOL

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Informations générales	Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.
Conseils pour les non-secouristes	Équipement de protection individuelle, voir section 8.
Conseils pour les secouristes	Prendre toutes les mesures adéquates pour protéger les secouristes des risques d'incendie, d'explosion et d'inhalation, notamment par l'utilisation d'appareils respiratoires.
Autres informations	Éliminer toute source d'ignition.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
------------------------	--

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement/Nettoyage/Équipement nécessaire	Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants.
<i>Déversement important</i>	Si possible, récupérer le produit et les matériaux contaminés avec des moyens mécaniques, et les stocker/éliminer conformément aux règlements applicables. Ne jamais utiliser d'agent dispersant.
<i>Petit déversement</i>	Enlever avec un absorbant inerte.

### 6.4. Référence aux autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique	Équipement de protection individuelle, voir section 8. Prendre des précautions contre l'électricité statique. Éviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et
---------------------------	---

SEVU

Version 1.0

RAPOL

Préventions des incendies et des explosions

ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié (interne ou externe).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement).

LORS DES MOUVEMENTS DE PRODUITS : Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre; Interdire le chargement en pluie et limiter la vitesse d'écoulement du produit, en particulier au début du chargement.

N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES.

Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'inflammation (flamme nue, étincelles, arcs électriques...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes).

Utiliser des équipements électriques antidéflagrants.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage conteneurs

N'utiliser que des récipients, joints, et les tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures.

Avant les opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.

Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement).

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit frais/bien ventilé.

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker dans un bac de rétention.

Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Tenir au frais et à l'abri du rayonnement solaire. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Acides forts. Oxydants. Halogènes.

Acier inoxydable.

*Matières à éviter*  
*Matériel d'emballage*

SEVU

Version 1.0

RAPOL

**7.3. Utilisation(s) particulière(s)**

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : Fournisseur

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition

Il est conseillé aux utilisateurs de prendre en compte les valeurs limites d'exposition professionnelle nationales ou autres valeurs équivalentes.

Toluène 108-88-3

Union Européenne : TWA 50 ppm / 192 mg/m<sup>3</sup>

STEL 100 ppm / 384 mg/m<sup>3</sup>

S\*

France : VME 50 ppm / 192 mg/m<sup>3</sup>

VLCT 100 ppm / 384 mg/m<sup>3</sup>

R3

P\*

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures de protection individuelle

Informations générales : Ces recommandations s'appliquent au produit sous sa forme commercialisée. Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés.

Protection des yeux/du visage

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures aromatiques.

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques d'abrasion et de coupure.

Les gants doivent être inspectés périodiquement et remplacés en cas d'usure, de perforation ou de contamination.



SEVU

Version 1.0

RAPOL

<i>Exposition répétée ou prolongée</i>	Matière des gants : PVA, Caoutchouc fluoré Temps de pénétration : > 480 min Remarques : EN 374
<i>En cas de contact par projection</i>	Matière des gants : Caoutchouc nitrile Épaisseur du gant : > 0.45 mm Temps de pénétration : > 20 min Remarques : EN 374
Protection de la peau et du corps	Porter les vêtements de protection appropriés. Bottes antistatiques.
Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle A. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. Si les niveaux d'exposition ne peuvent être déterminés ou estimés avec un degré de confiance suffisant, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.
Mesures générales de protection et d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Changer les vêtements contaminés en fin de journée de travail.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Informations générales : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	incolore
Odeur	aromatique
Poids moléculaire	92 g/mol
pH	non applicable
pKa	non renseigné
Point de fusion/congélation	-95 °C
Point/intervalle d'ébullition	111 °C
Point d'éclair	4 °C
Taux d'évaporation	6, EtEt=1
Inflammabilité (solide, gaz)	non renseigné
Inflammabilité	non renseigné
Propriétés explosives	risque de formation de mélanges explosifs avec l'air
Pression de vapeur	31 hPa à 21.1 °C 41 hPa à 26.6 °C
Densité de vapeur	> 1 (air=1.0)
Densité	non renseigné
Densité relative	non renseigné

SEVU

Version 1.0

RAPOL

Masse volumique apparente	866 kg/m <sup>3</sup> à 20 °C
Solubilité	dans l'eau : 0.573 – 0.587 g/l à 25 °C
Solubilité qualitative	solvant organique, corps gras, huile minérale
Coefficient de partage octanol/eau	log P <sub>ow</sub> = 2.73
Température d'auto inflammabilité	480 °C cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières (oxydation lente sur milieux fortement divisés...)
Température de décomposition	non renseigné
Viscosité	cinématique : 0.56 mm <sup>2</sup> /s à 25 °C
Propriétés comburantes	non renseigné
<b>9.2 Autres informations</b>	
Limites d'inflammabilité dans l'air	inférieure : 1.3 % supérieure : 6.7 %

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'informations disponibles.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Acides forts. Oxydants. Halogènes.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Toluène
Toxicité aiguë par inhalation	LC50 (4h) < 20 mg/l (rat)
<b>Effets locaux</b>	
Contact avec la peau	Irritant pour la peau. L'absorption par la peau peut entraîner des effets toxiques.
Contact avec les yeux	Les vapeurs peuvent provoquer une irritation.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination, coma qui peut être mortel.
Ingestion	Nocif : En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation

SEVU

Version 1.0

RAPOL

<p><b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>  <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>  <b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>  <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b></p>	<p>se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).  L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.  Risque de dépression du système nerveux central.  Pas d'informations disponibles.  Pas d'informations disponibles.  Le produit n'est pas un sensibilisant dermal.  Le potentiel mutagène de la substance a été largement étudié dans une série d'études in-vivo et in-vitro.  La majorité des études n'ont montré aucun signe d'activité mutagène.  Ce produit n'est pas classé cancérigène.  Les études avec la substance chez les rats n'ont montré aucun effet sur les capacités de reproduction.  Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  Union Européenne : Repr. 2 (H361d)  Foie. Reins. Système nerveux central.  L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).  Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.</p>
<p><b>Cancérogénicité</b>  <b>Toxicité pour la reproduction</b></p>	<p>se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).  L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.  Risque de dépression du système nerveux central.  Pas d'informations disponibles.  Pas d'informations disponibles.  Le produit n'est pas un sensibilisant dermal.  Le potentiel mutagène de la substance a été largement étudié dans une série d'études in-vivo et in-vitro.  La majorité des études n'ont montré aucun signe d'activité mutagène.  Ce produit n'est pas classé cancérigène.  Les études avec la substance chez les rats n'ont montré aucun effet sur les capacités de reproduction.  Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  Union Européenne : Repr. 2 (H361d)  Foie. Reins. Système nerveux central.  L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).  Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.</p>
<p><b>Toxicité pour le développement</b></p>	<p>se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).  L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.  Risque de dépression du système nerveux central.  Pas d'informations disponibles.  Pas d'informations disponibles.  Le produit n'est pas un sensibilisant dermal.  Le potentiel mutagène de la substance a été largement étudié dans une série d'études in-vivo et in-vitro.  La majorité des études n'ont montré aucun signe d'activité mutagène.  Ce produit n'est pas classé cancérigène.  Les études avec la substance chez les rats n'ont montré aucun effet sur les capacités de reproduction.  Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  Union Européenne : Repr. 2 (H361d)  Foie. Reins. Système nerveux central.  L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).  Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.</p>
<p>Toluène 108-88-3  <b>Effets sur les organes-cibles (STOT)</b>  <b>Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>  <b>Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</b>  <b>Toxicité par aspiration</b></p>	<p>se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).  L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.  Risque de dépression du système nerveux central.  Pas d'informations disponibles.  Pas d'informations disponibles.  Le produit n'est pas un sensibilisant dermal.  Le potentiel mutagène de la substance a été largement étudié dans une série d'études in-vivo et in-vitro.  La majorité des études n'ont montré aucun signe d'activité mutagène.  Ce produit n'est pas classé cancérigène.  Les études avec la substance chez les rats n'ont montré aucun effet sur les capacités de reproduction.  Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  Union Européenne : Repr. 2 (H361d)  Foie. Reins. Système nerveux central.  L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).  Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.</p>
<p><b>Autres informations</b></p>	<p>se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).  L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.  Risque de dépression du système nerveux central.  Pas d'informations disponibles.  Pas d'informations disponibles.  Le produit n'est pas un sensibilisant dermal.  Le potentiel mutagène de la substance a été largement étudié dans une série d'études in-vivo et in-vitro.  La majorité des études n'ont montré aucun signe d'activité mutagène.  Ce produit n'est pas classé cancérigène.  Les études avec la substance chez les rats n'ont montré aucun effet sur les capacités de reproduction.  Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  Union Européenne : Repr. 2 (H361d)  Foie. Reins. Système nerveux central.  L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).  Le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses.</p>

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

*Toxicité aiguë pour le milieu aquatique*

Toxicité pour le poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Toxicité pour les algues

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

logPow

### 12.4. Mobilité dans le sol

Air

Eau

Toluène 108-88-3

LC50 (96h) = 5.5 mg/l

l EC50 (48h) = 3.78 mg/l

IC50 (72h) = 10 mg/l

Facilement biodégradable.

Le potentiel de bioaccumulation du produit dans l'environnement est très faible.

mesuré : 90.

2.73

Le produit s'évapore facilement.

Le produit s'étale à la surface de l'eau. Une faible fraction peut se solubiliser dans l'eau.

SEVU

Version 1.0

RAPOL

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance est considérée comme n'étant pas PBT et vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations disponibles.

**13. MESURES RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit

Déchet dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

No de déchet suivant le CED

14 06 03.

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

1294

**14.2. Nom d'expédition des Nations unie**

TOLUENE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR : 3	IMDG : 3
RID : 3	IATA : 3

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR : II	IMDG : II
RID : II	IATA : II

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR : non	IMDG : non
RID : non	IATA : non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

pas de données disponibles

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, comme modifiée

SEVU

Version 1.0

RAPOL

- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée  
 - Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets

- Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils Directive 2004/42/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

- Art. R.4624-19 à R.4624-20 et arrêté du 11.07.77 (Surveillance médicale renforcée).

Maladies Professionnelles Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)

Toluène 108-88-3

RG 4bis, RG 84

#### Inventaires Internationaux

EINECS/ELINCS

Est conforme à (aux)

TSCA

Est conforme à (aux)

DSL

Est conforme à (aux)

ENCS

Est conforme à (aux)

IECSC

Est conforme à (aux)

KECL

Est conforme à (aux)

PICCS

Est conforme à (aux)

AICS

Est conforme à (aux)

NZIoC

Est conforme à (aux)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet des phrases H mentionnées dans la section 3

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d

Susceptible de nuire au fœtus.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

#### Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3

R11

Facilement inflammable.

R38

Irritant pour la peau.

R63

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R65

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R48/20

Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

SEVU

Version 1.0

RAPOL

---

**Acronymes et abréviations**

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

TSCA - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory

DSL/NDSL - Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List

ENCS - Japan Existing and New Chemical Substances

IECSC - China Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Korean Existing and Evaluated Chemical Substances

PICCS - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

AICS - Australian Inventory of Chemical Substances

NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals

La présente fiche de données de sécurité a été modifiée selon le règlement 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les mises à jour sont indiquées par 2 traits dans la marge.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

---

Fin du document – 14 pages.